

Conseil de l'Ordre du 04 septembre 2025

----- Synthèse

Le jeudi 04 septembre 2025 s'est tenue, à 17 heures, en présentiel et en vidéo conférence une réunion du Conseil de l'Ordre, sous la présidence de Madame Marie-Pascale PIOT, Bâtonnier de l'Ordre.

Madame la Secrétaire Générale, Elisabeth GOUSSU ainsi que des représentants des Avocats honoraires (Pierre-Ann LAUGERY et Laurence AVRAM DIDAY) et des avocats du Jeune Barreau (Matthieu RISTORD et Hugues MARXUACH) assistaient à cette séance.

Etaient présents :

- ✓ Madame Laurence AVRAM-DIDAY, représentant les avocats honoraires (Suppléante)
- ✓ Monsieur Colin BERNIER
- ✓ Monsieur Vincent BIENVENU
- ✓ Monsieur Alexandre BORDENAVE
- ✓ Madame Claire BOULLERY
- ✓ Monsieur Antoine CHRISTIN
- ✓ Madame Isabelle CLANET DIT LAMANIT, ancienne Bâtonnière
- ✓ Madame Deana d'ALMEIDA
- ✓ Madame Anne-Laure DODET
- ✓ Madame Emmanuelle FENA-LAGUENY
- ✓ Madame Elisabeth GOUSSU, Secrétaire Générale de l'Ordre
- ✓ Monsieur Pierre-Ann LAUGERY, représentant les avocats honoraires (Titulaire)
- ✓ Madame Sylvie MAGNEN
- ✓ Monsieur Hugues MARXUACH, représentant le jeune Barreau (Suppléant)
- ✓ Monsieur Vincent MAUREL, ancien Bâtonnier
- ✓ Madame Juliette MICOINE
- ✓ Monsieur Grégoire NOEL
- ✓ Monsieur Matthieu RISTORD, représentant les avocats du jeune Barreau (Titulaire)
- ✓ Madame Catherine SCHEFFLER, ancienne Bâtonnière
- ✓ Madame Cécile TURON
- ✓ Monsieur Lionel YEMAL

Etaient absents et excusés :

- ✓ Monsieur Patrick AMOUZOU
- ✓ Monsieur Fabien ARAKELIAN, ancien Vice-Bâtonnier
- ✓ Madame Marie-Odile DUPARC
- ✓ Madame Isabelle EMIN
- ✓ Monsieur Franck JALLAS



- ✓ Madame Carole-Andrée PITTE
- ✓ Madame Tiphonie STOSS
- ✓ Monsieur Jean-David VASSEUR

Il est ici fait une synthèse des points susceptibles d'être communiqués aux Confrères et Consœurs du Barreau.

1. Approbation du PV du 17 juillet 2025

Ce point est reporté au prochain conseil.

2. CARPA de Guadeloupe et de Martinique

La Bâtonnière informe les Membres du Conseil des informations en sa possession s'agissant de la situation des CARPA de Guadeloupe et de Martinique. Ces CARPA auraient en effet placé des fonds auprès de sociétés qui seraient dans une situation financière difficile.

Ce point sera remis à l'Ordre du jour d'un prochain Conseil dès lors que la Bâtonnière aura obtenu des informations complémentaires.

3. Commission numérique – Partenariats avec des Prestataires IA

La Bâtonnière rappelle que depuis plusieurs mois la Commission numérique réfléchit sur comment accompagner les confrères sur l'IA, qui est aujourd'hui incontournable.

Elle indique que des négociations ont été entamées avec les principaux éditeurs juridiques et des sociétés telles que HAIKU et JIMINI qui proposent des aides à la rédaction de documents.

A ce stade les négociations sont en cours et plusieurs options sont possibles.

La Bâtonnière rappelle que les offres sur lesquelles la Commission numérique travaille seraient destinées aux avocats du « judiciaire », à savoir ceux qui n'exercent pas dans une grande structure, ces derniers ayant accès aux solutions proposées dans leurs cabinets. Elles seraient subordonnées à l'usage par l'avocat, d'une adresse mail sécurisée. Elles pourraient être réservées aux cabinets solo/duo.

Le Conseil de l'Ordre, après en avoir échangé, prend acte de la nécessité de proposer aux confrères du judiciaire un accès à ces outils, dans des conditions financières raisonnables et accessibles pour tous.

Sur les différentes options qui sont proposées, l'accent est mis sur l'importance pour les avocats d'avoir accès à des fonds documentaires complets, un outil d'aide à la rédaction étant également un plus.

Le Conseil prend acte également de l'importance d'accompagner les confrères sur ces outils par des actions de formation car si aujourd'hui beaucoup de confrères sont encore frileux à l'idée d'utiliser



l'IA, c'est qu'ils n'ont pas encore bien compris l'usage qui peut en être fait et les bénéfices pour leur activité.

La Bâtonnière informe les Membres du conseil qu'il serait pertinent que ces actions soient portées par l'Incubateur dont c'est la mission. Une subvention du Barreau à l'incubateur est votée en ce sens.

Le Conseil de l'Ordre sera bien sur informé des orientations qui seront choisies.

4. Contribution pour l'aide juridique

La Bâtonnière informe les membres du Conseil que le Garde des Sceaux dans un courrier reçu avant l'été a informé les différents Barreaux de son souhait d'engager une concertation sur l'instauration d'une contribution pour l'aide juridique (CAJ) en matière civile, à l'occasion du prochain projet de loi de finances. Dans ce courrier, il est par ailleurs indiqué que contrairement aux pistes envisagées par le passé, ce projet se distingue par deux engagements clairs : l'affectation exclusive des recettes au budget du ministère de la Justice et leur emploi strictement limité au financement de l'aide juridictionnelle, en particulier à l'élargissement des missions prises en charge et à la simplification administrative pour les confrères.

Le montant du timbre acquitté serait compris entre 35 et 100€. Il serait acheté en ligne.

La CAJ concernerait :

- Seulement la première instance
- Serait à la charge du demandeur
- Entrerait dans les dépens

Et en l'état, l'assiette de la CAJ porterait sur la procédure civile au sens large.

Sont donc exclus, la matière pénale et le contentieux administratif qui relève du cabinet du premier Ministre.

La profession s'est entendue pour qu'un retour sur cette proposition soit fait avant la fin du mois.

Ce point sera donc évoqué lors d'un prochain Conseil.

5. Situation du Tribunal Judiciaire : Communication Garde des Sceaux et Presse

Le Conseil de l'Ordre échange sur le calendrier de publication de la lettre ouverte au Garde des Sceaux compte tenu du contexte politique incertain.

Pour mémoire cette lettre vise à alerter le ministre mais également les justiciables sur les délais d'audience qui sont de plus en plus longs au sein du Tribunal.

Le Conseil propose de se mettre en état de marche et de s'adapter en fonction de la nomination prochaine ou pas d'un nouveau Garde des Sceaux.

6. Questions diverses



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

Rappel est fait des évènements à venir suivants :

- La Grande Rentrée des avocats – 11 septembre : le programme est disponible et les ateliers sont souvent très intéressants.
- La nuit du Droit – 2 octobre – Le Barreau sera présent et animera un stand pour présenter les activités de l'Ordre aux étudiants.
